

LE 8 MARS continuons le combat POUR L'ÉGALITÉ professionnelle

La journée internationale des droits des femmes est l'occasion pour la FSU Territoriale de mettre en avant ses revendications pour l'égalité professionnelle.

Dans la Fonction publique, et en particulier dans le versant territorial, les femmes, qui représentent la majorité des effectifs, touchent les salaires les plus bas et occupent les postes les plus précaires (temps partiels subis et emplois à temps non complet faiblement rémunérés). Elles sont les premières victimes de la crise inflationniste qui s'est installée. Cet effet est renforcé par la faible application de la prime de pouvoir d'achat, censée justement bénéficier aux agent.es les plus précarisé.es. Nous exigeons un plan d'urgence pour l'égalité, financé par la redistribution et une meilleure répartition des richesses.

Des avancées ont pu être obtenues en matière de lutte contre les inégalités femmes/hommes grâce à la détermination de la FSU et aux mobilisations sociales. **Cependant les femmes sont toujours rémunérées, en moyenne, 25% de moins que les hommes.** Les cadres d'emplois les plus féminisés (ATSEM, auxiliaires de puériculture, de soins, assistant.es socio-éducatifs, infirmières, puéricultrices, agents sociaux, personnels d'entretien, administratifs...) sont en effet les moins bien valorisés. La situation des assistantes familiales témoigne aussi de la précarité qui touche majoritairement les femmes, tout comme l'augmentation constante des contractuel. les depuis la loi de transformation de la Fonction publique.

Pour faire enfin de l'Égalité une réalité, les politiques publiques doivent être repensées et les budgets revalorisés. La FSU Territoriale exige des employeurs territoriaux la mise en place des mesures permettant de gommer les effets négatifs sur la rémunération des femmes : déroulement de carrière, part variable de la rémunération, régime indemnitaire, revalorisation des métiers à prédominance féminine, temps de travail, temps partiels, temps incomplets... Cela permettra notamment de relever le niveau des pensions de retraite des femmes.

Pour la FSU Territoriale l'égalité n'est pas un slogan mais un principe qui doit s'appliquer. Les services publics doivent être renforcés par des mesures qui consolident les droits et les missions de toutes et tous, qui améliorent les conditions de travail et par une véritable revalorisation des salaires, des carrières et des pensions des agent.es.

La FSU Territoriale rappelle ses revendications en matière d'égalité professionnelle :

- l'augmentation de la valeur du point d'indice,
- la revalorisation des cadres d'emplois majoritairement occupés par des femmes,
- un plan de titularisation de toutes et tous les précaires,
- la mise en œuvre des plans d'action en faveur de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes avec des objectifs chiffrés de réduction des inégalités.
- l'application de la prime pouvoir d'achat à l'ensemble de la FPT
- l'abrogation de la Loi de transformation de la Fonction publique



Le 8 mars (ET TOUS LES JOURS) pour l'égalité professionnelle !

ENGAGÉES
AU QUOTIDIEN

LA FSU TERRITORIALE

www.snuter-fsu.fr

CONTRE LES VIOLENCES SEXISTES ET SEXUELLES sur le lieu de travail

Chaque année 553 000 agressions sexuelles sont commises et 230 000 femmes sont victimes de violences conjugales. Propos, agissements sexistes, agressions, viols, la sphère professionnelle est également concernée par les violences sexistes et sexuelles puisque 1 femme sur 3 déclare avoir été victime de harcèlement sexuel au travail. La lutte contre les violences faites aux femmes, sur le lieu de travail comme dans la société en général, est une responsabilité syndicale.

Les agentes des services publics ne sont pas épargnées par les violences au travail. La FSU a déjà obtenu la création des cellules d'écoute, l'élection de référent.es violences sexistes et sexuelles au sein des F3SCT, des campagnes de sensibilisation, et la prise en compte des violences conjugales par les employeurs publics.

Le manque de moyens dédiés et les freins existants entravent néanmoins la mise en œuvre de ces décisions. La FSU Territoriale continuera de défendre pied à pied chacune des mesures nécessaires pour contraindre les employeurs publics à mener des politiques ambitieuses contre les violences faites aux femmes sur les lieux de travail.

La prévention des VSS au travail passe par la protection de l'emploi et de la carrière des victimes (aménagement d'horaires, de poste, des congés, mobilité imposée de l'agresseur, possibilités de mobilités fonctionnelles ou géographiques choisies, la prise en charge médico-sociale et psychologique des victimes sans frais...). Elle passe aussi par la formation des professionnel.les, des représentant.es du personnel et par des campagnes de sensibilisation sur les lieux de travail.

La FSU exige que l'axe 5 des plans d'action Egalité professionnelle dans les collectivités soit financé à la hauteur des enjeux que représente l'objectif d'éradiquer les violences sexistes et sexuelles au travail. La FSU réaffirme la nécessité de développer les moyens des services publics, tant dans la prévention, que dans l'accompagnement des victimes.

La FSU agit partout pour que cessent les violences faites aux femmes: favoriser la place des femmes dans ses instances, aider à la prise de parole, s'assurer qu'aucune violence ne puisse avoir lieu, se doter d'outils de soutien et de recueils et surtout former les adhérent.es et les élu.es du personnel...



**Le 8 mars (ET TOUS LES JOURS) contre les violences
sexistes et sexuelles**

**SNU
TER**
LA FSU TERRITORIALE